



Conseil

Distr. générale
19 juillet 2007
Français
Original : anglais

Treizième session
Kingston (Jamaïque)
9-20 juillet 2007

Déclaration du Président sur les travaux du Conseil à la treizième session

1. La treizième session de l'Autorité internationale des fonds marins a eu lieu à Kingston du 9 au 20 juillet 2007.

Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 114^e séance, le 9 juillet 2007, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la treizième session (ISBA/13/C/1).

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil

3. Également à la 114^e séance, le 9 juillet 2007, Raymond Wolfe (Jamaïque) a été élu Président du Conseil pour 2007. Puis, à l'issue de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants de l'Inde (Groupe des États d'Asie), de la Pologne (Groupe des États d'Europe de l'Est), du Sénégal (Groupe des États d'Afrique) et de l'Allemagne (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ont été élus Vice-Présidents.

Rapport du Secrétaire général relatif aux pouvoirs des membres du Conseil

4. Le Secrétaire général a informé le Conseil que les pouvoirs pour les représentants de 35 membres du Conseil avaient été reçus au 17 juillet 2007. Le Groupe des États d'Afrique a informé le Secrétaire général que le Sénégal avait été désigné comme membre non votant en 2007. Le Secrétaire général a invité le Groupe des États d'Asie à lui faire connaître, avant la fin de la session en cours, le nom de l'État membre qui renoncerait à son droit de vote en 2008, puisque ce serait le tour de ce groupe de restituer un siège.

Rapport de la Commission juridique et technique

5. À sa 118^e séance, le 11 juillet 2007, le Conseil a reçu le rapport du Président de la Commission juridique et technique sur les travaux de la Commission durant la treizième session (ISBA/13/C/3). Le Conseil a pris note de la teneur du rapport et a remercié les membres nouvellement élus de leur contribution aux travaux de l'Autorité.

Déclaration du Secrétaire général sur l'examen périodique de l'exécution, par les contractants, des plans de travail relatifs à l'exploration

6. À la 121^e séance, le 13 juillet 2007, le Secrétaire général a fait une déclaration devant le Conseil sur l'examen périodique de l'exécution, par les contractants, des plans de travail relatifs à l'exploration (ISBA/13/C/4*). Le Conseil a pris note de la déclaration.

Facteurs à prendre en considération en ce qui concerne la taille et la composition futures de la Commission juridique et technique ainsi que la procédure applicable aux élections futures

7. Le Conseil a examiné la question des facteurs à prendre en considération en ce qui concerne la taille et la composition futures de la Commission juridique et technique ainsi que la procédure applicable aux élections futures et a fait observer qu'à la douzième session, il avait demandé au Secrétaire général de lui remettre un rapport sur la question, lequel est paru sous la cote ISBA/13/C/2. Le Conseil a décidé qu'il était nécessaire de rationaliser la procédure applicable aux élections futures afin d'éviter les problèmes dont la Commission avait souffert à l'occasion des élections précédentes. La décision de la Commission à cet égard est énoncée dans le document ISBA/13/C/6.

8. Le Conseil n'est pas parvenu à un consensus sur la taille future de la Commission juridique et technique. Il a cependant été décidé qu'il était crucial que le Conseil se prononce sur la question avant la prochaine élection, prévue en 2011. Afin de faciliter ses délibérations, le Conseil a décidé de prier le Secrétaire général d'établir un rapport sur le fonctionnement de la Commission, compte tenu des vues des présidents de la Commission, afin qu'il puisse l'examiner en 2010, l'objectif étant qu'il détermine en 2010 le nombre de membres à élire en 2011.

Projet de règlement sur la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone

9. À sa 115^e séance, le 10 juillet 2007, le Conseil a repris l'examen du projet de règlement sur la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, notant qu'il avait entrepris une première lecture du projet à sa onzième session en 2005 et avait de nouveau examiné le projet à sa douzième session en 2006. Depuis la dernière session en 2006, le secrétariat a établi, à la demande du Conseil, des règlements distincts sur les sulfures polymétalliques et les

encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. Il a également été tenu compte dans le projet de règlement révisé sur la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques, présenté dans le document ISBA/13/C/WP.1, des observations et suggestions faites par les membres sortants de la Commission juridique et technique.

10. À l'issue d'un débat général sur le projet de règlement, le Conseil a entendu l'exposé d'un expert, Mark Hannington, sur les modèles globaux en vue de l'exploration des dépôts de sulfures polymétalliques dans la Zone. L'exposé a été suivi d'une séance de questions-réponses.

11. Le Conseil a ensuite commencé à examiner en détail le projet révisé de règlement. À la fin de la session, il avait achevé une lecture approfondie des articles 1^{er} à 43 et avait décidé d'apporter des révisions à certains d'entre eux. Un texte officieux des révisions concertées (ISBA/13/C/CRP.1) a été distribué à toutes les délégations. Le Conseil a également décidé de suspendre l'examen des articles suivants et de le reprendre à sa prochaine session en 2008 : articles 1^{er}, paragraphe 3; 12; 16; 19, paragraphe 2 a); 21; 24, paragraphe 2; 27; 28, paragraphe 2; 33, paragraphe 2; 35; 36, paragraphes 2 et 3; et 38, paragraphe 2. Le Conseil passerait ensuite à l'examen des annexes 1 à 4 du projet de règlement. Le secrétariat établirait des documents d'information supplémentaires, le cas échéant, afin de faciliter l'examen des questions en suspens.

12. Compte tenu de l'insuffisance des connaissances scientifiques et techniques dont on disposait sur les sulfures polymétalliques, la délégation française, appuyée par le Honduras, l'Allemagne et l'Espagne, a proposé d'ajouter une clause de réexamen au règlement afin de pouvoir prendre en considération l'évolution des connaissances. Le secrétariat a été prié de rédiger un projet de clause, compte tenu des débats du Conseil.

Prochaine réunion du Conseil

13. La prochaine réunion du Conseil aura lieu du 26 mai au 6 juin 2008. Le Conseil a noté que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États désignerait en temps voulu un candidat à la présidence du Conseil en 2008.